Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1985)

**Heft:** 799

Artikel: État-providence : Zadig ou la sécurité sociale de l'an 2000

Autor: Baier, Eric / Thévenoz, Luc

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017939

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ce genre de questions, mais fonde sa critique (cf. Steuer Revue / Revue fiscale, 1984, pp. 339 à 348 et 390 à 400) sur les inégalités de traitement entre: les indépendants et les salariés d'une part (c'est évident), et entre les salariés eux-mêmes (selon que l'employeur prend ou non des mesures de prévoyance libre en sus de l'obligation d'assurer une protection sociale minimale).

Pour éviter ces inégalités choquantes, il aurait bien sûr fallu établir un lien entre les prestations assurées au titre du deuxième et du troisième pilier. Il aurait fallu en quelque sorte considérer comme un tout les différents versements à capitaliser (et non à répartir de suite comme dans le premier pilier), et tenir compte de l'ensemble au moment d'accorder les privilèges fiscaux prévus par l'article 82 LPP. Comme l'écrit G. Laffely, «les cotisations payées par le contribuable dans le cadre de la prévoyance individuelle liée ne seraient déductibles que dans la mesure où, ajoutées à celles versées dans le deuxième pilier, elles n'excèdent pas un certain montant permettant à l'assuré d'obtenir en cas de réalisation du risque des prestations couvrant le 100% du revenu de son activité lucrative».

Cette idée toute simple et parfaitement équitable n'a pas eu l'heur de prévaloir. Non qu'on ait osé la rejeter comme trop compliquée — tout le système l'est bien davantage. Mais on n'a sans doute pas su penser en dehors des catégories bien établies de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, avec ses trois piliers irrévocablement distincts, dans les esprits comme dans leur mode de financement...

# PAS PERDU POUR TOUT LE MONDE

Au reste, soyez tranquilles, l'OPP 3 ne fait pas que des malheureux. Les indépendants bien sûr ont de bonnes raisons de s'en féliciter, tout comme les assurances privées et les fondations bancaires. Ces deux types d'institutions sont en effet habilités à passer avec les épargnants des contrats et des con-

ventions de prévoyance. Joli marché en perspective, que les compagnies d'assurance ont décidé d'attaquer sans délai. Dès avant la publication de l'OPP 3 au *Recueil systématique* des lois fédérales, elles ont envoyé leurs propositions joliment imprimées — dans certains cas même assorties de chiffres personnalisés (par l'ordinateur, comme il convient).

Rassurant, n'est-il pas? Quand le législateur et l'administration perdent le sens de l'équité, le business garde toute sa tête. Après l'assurance-accidents, la prévoyance professionnelle et individuelle fournit l'occasion de belles affaires aux compagnies d'assurance — les sociétés les plus rentables avec les banques sur la prospère place financière helvétique.

# **ÉTAT-PROVIDENCE**

# Zadig ou la sécurité sociale de l'an 2000

Lorsque Zadig quitte le château d'Arbogad près de Babylone, il croise sur sa route un pêcheur ruiné qui gémit contre la Providence: «J'ai été le plus célèbre marchand de fromage à la crème dans Babylone, et aujourd'hui je suis ruiné.»

Le roman de Voltaire sur la Providence aurait pu servir de toile de fond à la conférence organisée par l'Université de Genève le 14 novembre, basée sur le thème «La sécurité sociale passera-t-elle l'an 2000?». Alors que les orateurs évoquaient avec passion — mais non sans lucidité — les bienfaits de l'Etat-providence, la sécurité sociale est-elle devenue la Babylone de l'an 2000?

Le Bureau international du travail a publié en 1984 un remarquable et bref rapport (131 pages), «La sécurité sociale à l'horizon de l'an 2000», qui cons-

titue une massive contre-attaque visant les milieux libéraux qui veulent faire rendre gorge à l'Etat social. Mais il n'y a pas qu'à droite que l'on critique la sécurité sociale. Pierre Rosanvallon notamment, dans ses écrits sur les crises de l'Etatprovidence, remarque que «ce dernier, comme agent central de redistribution et donc d'organisation de la solidarité, fonctionne comme un grand intervenant: il se substitue au face à face des individus et des groupes». Dans les sociétés modernes complexes et démultipliées, ce ne sont plus les individus qui sont aux commandes, mais bien les groupes professionnels, les syndicats, les organisations patronales, les partis. Il n'en reste pas moins que la solidarité ne peut être vécue que sur le terrain concret et réel des dépenses individuelles des ménages.

Soulevons trois aspects du problème abordés dans ce débat:

• Si la sécurité sociale est un contrat entre générations, les cotisants devraient avoir le sentiment concret et vécu d'aider les bénéficiaires. Or, la visibilité de ce nouveau «contrat social» est quasi nulle. Il s'agit d'une solidarité abstraite: les cotisations sont prélevées par des êtres anonymes errant dans les couloirs de quelques caisses de compensation ou de caisses-maladie. Les jeunes ont le sentiment de cotiser à fonds perdu à l'AVS («Quand nous serons vieux, il n'y aura plus de pension...»); ils ne réalisent plus ce que leur coûterait la charge de leurs parents et de leurs grands-parents sans AVS, AI, 2e pilier et autres prestations complémentaires. Les assurés des caisses-maladie (95 % de la population) voient pour la plupart le rapport coût-bénéfice se détériorer, sans plus percevoir la dimension mutualiste qui est à la base des caissesmaladie subventionnées. D'où l'attrait des assurances privées pour les jeunes, population à faible risque que celles-là attirent en faisant valoir un calcul à court terme.

SUITE AU VERSO

#### SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Il est grand temps de vivre cette solidarité entre générations, entre risques (et notamment entre sexes, cf. l'assurance maternité) sur un mode plus existentiel.

- A propos d'assurance-maladie, André Gavillet proposait dans l'éditorial de DP 744 une franchise annuelle de 500 à 1000 francs à partir d'un certain revenu. Actuellement, une telle assurance «à deux vitesses» existe bel et bien sur un mode volontaire que proposent déjà de nombreuses caisses. Mais il estompe la solidarité puisque l'assuré aisé qui accepte de prendre à sa charge tous les 500 ou 1000 premiers francs de médecin et de pharmacie dans l'année bénéficie d'une importante baisse de primes. Prévu par la loi, ce même système permettrait de réduire dans une moindre mesure les cotisations de tous les membres de la caisse.
- Du fait du vieillissement de la population, le rapport entre actifs payeurs et inactifs bénéficiaires (mais on oublie toujours les bénéficiaires actifs!)

s'amenuise. En période d'emploi restreint, avec un chômage fluctuant autour de 1%, les objectifs de politique sociale entrent en conflit. D'une part, la nécessité d'accroître la base des cotisants, notamment en retardant l'âge de la retraite. D'autre part, faire droit à une des plus vieilles revendications syndicales, c'est-à-dire abaisser l'âge de la retraite, ce dont on attend une redistribution des emplois libérés. La solution ne se trouverait-elle pas, comme le proposait Laurent Rebeaud (DP 732) dans une «retraite à la carte»? En l'état actuel de crispation politique (piétinement de la 10e révision AVS), cette formule semble la seule à permettre de réaliser l'égalité hommes-femmes quant à l'âge de la retraite. Elle permettrait de choisir le moment du désengagement professionnel en fonction des ambitions de chacun. Elle autoriserait enfin un désinvestissement progressif qui faciliterait le changement du rythme de vie dont on sait combien il peut être mal vécu.

Pour inventer de nouvelles solidarités il faut cesser de penser la sécurité sociale comme un patron unique sur lequel on taille tous les uniformes.

E. B./L. T.

#### CINÉMA/TV

# Publicité sur grand écran

Une fois de plus «Central-Film CEFI» présente ces jours-ci dans quatorze villes suisses les films distingués au Festival du film publicitaire de Cannes. Au total, 135 films provenant pour l'essentiel des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, du Japon et du Brésil; sur les 14 films présentés par notre pays, un seul a été primé (médaille de bronze).

L'heure et demie consacrée à visionner ces films est utile: elle permet de découvrir comment faire passer un message en moins de 120 secondes (la bande la plus courte dure 15 secondes). Les trouvailles des créateurs sont parfois étonnantes et livrent des indications sur l'évolution de notre société. Que penser en particulier de ce film britannique qui montre un père sur le point d'accoucher, confronté ensuite au lavage des langes de bébé, le tout pour la vente d'une machine à laver? Impossible à présenter dans une société traditionnelle.

La législation et les pratiques diffèrent selon les pays. Ainsi le Grand Prix, attribué à un film de Pepsi-Cola pour les Etats-Unis, ne pourrait être diffusé en Suisse, l'attaque contre son concurrent Coca-Cola étant trop directe.

Le film publicitaire pour le cinéma et la télévision est un reflet de notre société. On ne peut l'ignorer. Il faut le déchiffrer.

## ECHOS DES MÉDIAS

La radio culturelle bernoise Radio Förderband doit recourir à des aides zurichoises pour survivre; par contre, Radio Jura bernois, sans vocation culturelle exclusive, peut compter sur les subsides du canton de Berne réservés à la culture.

\* \* \*

Six ans après son passage du quotidien à l'hebdomadaire, trois ans après la modification de sa présentation, la *Voix ouvrière* se transforme à nouveau. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986, elle paraîtra sous le titre *VO réalités*. Le prix de l'abonnement ordinaire sera porté à 90 francs pour l'année et celui du numéro à 2 francs.

#### **COURRIER**

# Vivre à Lausanne

«Vivre en ville / Défense de l'urbanisme», un article paru dans DP 797. A sa suite, un lecteur tient à exprimer comment «il vit Lausanne».

Je vis à Lausanne et j'aime bien ma ville.

J'habite le centre de cette cité que je hante jour et nuit, semaine et week-end.

Le dimanche, lorsque je sors de mon immeuble sur la Palud, il y a presque toujours quelques étrangers — des touristes — qui m'interpellent: leur préoccupation générale est de savoir où est le centreville!

... Heureusement qu'il y a le Mövenpick où se retrouvent ce jour-là les habitués des terrasses de la Palud, ceux des bistrots de Saint-François et les touristes qui ont commis l'imprudence de s'éloigner d'Ouchy!...

Quand la solitude devient intolérable, je vais faire un tour en montagne et durant les fêtes, le seuil du